

Pouvoir d'achat

éléments d'analyse et pour la mobilisation



Pouvoir d'achat de la valeur du point

Évolution entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 août 2004

Par rapport à l'indice des prix hors tabac : -4,51 % ;

Par rapport à l'indice des prix avec tabac : -5,55 %.

Les pertes de pouvoir d'achat salarial cumulées sur la période

1^{er} janvier 2000 – 31 août 2004

En cumulé, mois après mois, les pertes de pouvoir d'achat sur la période représentent, en moyenne, l'équivalent d'**un mois de traitement**.

Pour les retraites, la modification du système (suppression de l'indexation sur la valeur du point et revalorisation sur les prévisions d'inflation) n'a pas résolu la question du contentieux accumulé ni celle de revalorisations appliquées sur une base ainsi dévalorisée.

De nouveaux prélèvements en perspective

↳ **Pour les actifs** : élargissement de l'assiette de la CSG et du CRDS de 95 % à 97 % du salaire brut ;

La cotisation pour le régime de retraite additionnel (5 % sur un montant plafonné à 20 % du traitement indiciaire) se traduira (hors revalorisation salariale) par une baisse du salaire net pouvant atteindre 1 %.

↳ **Pour les retraités** : augmentation du taux de la CSG de 6,2 à 6,6 %.

Cette politique de hausse des prélèvements pourrait se poursuivre.

Le minimum Fonction publique : un sous-SMIC

➤ Rappelons que la référence au SMIC 35 heures a été imposée par le décret du 3 janvier 2002, contesté par toutes les organisations syndicales.

➤ **Les dispositions unilatérales** prises par le ministre (décret du 9 juillet 2004) sur le minimum Fonction publique suite au relèvement du SMIC se traduisent par un minimum Fonction publique à moins de 3 euros au-dessus du SMIC 35 heures (1156,23 € contre 1153,75 €)... et près de 40 € sous le SMIC 39 H. ↻

Compte tenu de la date de mise en œuvre de l'ARTT dans la Fonction publique, c'est la référence au SMIC 39 H qui devrait être prise en compte. En imposant un autre dispositif, le gouvernement a donc décidé « *d'économiser* » sur les plus bas salaires.

➤ À noter que la « *course à l'échalote* » du minimum Fonction publique derrière le SMIC, conduit à un écrasement de la grille et des carrières du bas de grille (1 point d'indice entre le 1^{er} et le 2^{ème} échelon de l'échelle 2, 2 points d'indice entre le 1^{er} et le 2^{ème} échelon de l'échelle 3. Si aucune mesure n'intervient d'ici là, le relèvement du SMIC au 1^{er} juillet 2005 le situera au 3^{ème} échelon de l'échelle 4).

Le poids des rémunérations (Fonction publique État) recule dans le PIB

Contrairement à ce qui est affirmé, le poids des rémunérations des fonctionnaires de l'État n'augmente pas et, même, la part des rémunérations dans les richesses créées recule : entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 %.

À noter que 0,13 point de PIB représente quelques 2 milliards d'euros, soit environ 3 % de la masse salariale (Fonction publique de l'État).

« Ouverture » en trompe l'œil...

Le ministre a déclaré qu'il y aurait un « *rendez-vous salarial* ». **Il est fixé au 8 novembre.** Mais attention ! « *rendez-vous* » ne signifie pas négociation, et le ministre a bien précisé que c'était pour voir « *s'il y a matière à négocier* ».

Et de préciser également qu'il n'y a **aucun crédit budgétaire** dans l'état actuel du projet de budget 2005 pour une revalorisation du point d'indice. Seuls sont prévus 440 millions d'euros pour des mesures indemnitaires et catégorielles : cela représente à peu près 0,65 % de la masse salariale de l'États !!!

C'est dire si l'absence de « *matière* » risque fort de mettre à bas toute idée de négociation.

... fausse fenêtre et vrais reculs

Pour le ministre, la seule issue pour des revalorisations salariales passerait par des suppressions d'emploi : il en fixe l'objectif à 40.000 par an (soit le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux).

Des affirmations fallacieuses : en effet les suppressions d'emploi (budget de l'État) en 2003 ont été accompagnées de... 0 % sur les salaires, en 2004 de... 0,5 % sur les salaires, en 2005 (projet de budget) de 0 % sur les salaires.

Des affirmations irrecevables : elles viseraient en effet à financer les salaires sur le recul du service public.

Recul sur l'emploi et recul sur le pouvoir d'achat renvoient à la place et aux moyens que l'on décide ou non d'accorder au service public.

- **Refusons** cette spirale de reculs, qui touche tous les domaines de la Fonction publique,
- **Impulsons** une dynamique de progrès social par la revalorisation du pouvoir d'achat pour créer de la croissance, par la défense et le développement du service public pour répondre solidairement aux besoins sociaux

Dès le 9 novembre les organisations syndicales de la Fonction Publique se réuniront pour envisager ensemble les suites à donner à la rencontre avec le ministre concernant en particulier l'action des personnels à impulser.